



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, M. GOICOEHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 28/04/2023

Date d'affichage : 28/04/2023

DECISION N° 4 : AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2023

(Nomenclature 7.1)

La commune d'Ossès a pour compétence la gestion de la cantine d'Ossès accueillant les enfants des écoles situées sur le territoire d'Ossès : école publique, école Saint Michel et Ortzaizeko Ikastola.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas fixé par délibération du 1^{er} mars 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 était de 4.70 euros. Il indique que suite à une augmentation exceptionnelle des tarifs des matières premières et énergies qu'il ne peut plus absorber, le traiteur SUHARI augmentera le tarif du repas de 0.15 euros TTC à partir du 1^{er} septembre 2023 ce qui oblige la commune à répercuter cette augmentation sur le prix des repas.

Monsieur le Maire propose que la commune répercute cette augmentation en augmentant le prix du repas de 4.70 euros à 4.85 euros à compter du 1^{er} septembre 2023.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'augmenter le prix du repas à la cantine d'Ossès à 4.85 euros à compter du 1er septembre 2023,

- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 Mai 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/05/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 11/05/2023

